Appel à candidatures : CHAIRES D'EXCELLENCE CIBLÉES

Texte de cadrage

Date limite de dépôt d'intention :

En continu

SOMMAIRE

1. Contexte 3
1.1. Présentation de l'Initiative d'excellence Amidex 3
1.2. Présentation de l'enjeu stratégique concerné par l'appel à candidatures 3
2. Présentation et objectifs de l'appel à candidatures 3
2.1. Objectifs de l'appel à candidatures 3
2.2. Modalités de financement des projets 4
2.3. Typologie de projets soutenus 4
2.4. Calendrier et durée des contrats 4
2.5. Dépenses éligibles 5
2.1. Enveloppe globale Amidex 5
3. Processus de sélection des candidatures 5
3.1. Dépôt des candidatures 5
3.2. Analyse de l'éligibilité 6
3.2.1. Analyse administrative 7
3.2.2. Evaluation d'opportunité budgétaire 7
3.3. Evaluation scientifique/pédagogique 7
3.3.1. Evaluation *a priori* 7
3.3.2. Evaluation externe 7
1. Qualité et ambition du projet et du candidat noté sur 5 (Coefficient 4) 7
2. Modalités de mise en œuvre noté sur 5 (Coefficient 3) 8
3. Pertinence du projet d'intégration noté sur 5 (Coefficient 3) 8
3.3.1. Avis stratégique interne 9
3.4. Processus de validation 9
3.4.1. Validation par le Comité de Pilotage Amidex 10
3.4.2. Concours de recrutement CACR 10
3.5. Schéma récapitulatif du processus de sélection 10
4. Points de contact 11
5. Conditions de mise en œuvre des projets lauréats 11
5.1. Rôles clefs dans les projets lauréats 11

5.2. Les étapes clefs de mise en œuvre des projets lauréats 11
6. Documents et liens utiles 12

1. Contexte

1.1. Présentation de l'Initiative d'excellence Amidex

Amidex est la fondation universitaire qui porte l'Initiative d'excellence (IdEx) du site Aix-Marseille. Lauréate en 2012 de l'appel à projets « Intégration et développement des IdEx » lancé par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, l'initiative a été pérennisée en 2016 avec une dotation de 750 M€.

La fondation réunit aujourd'hui un consortium de neuf établissements du site Aix-Marseille, sous la coordination d'Aix-Marseille Université : le CNRS, l'IRD, l'École Centrale Méditerranée, Sciences Po Aix, l'AP-HM, l'Institut Paoli-Calmettes, le CEA et l'INSERM.

Elle a pour ambition d'**accompagner le développement d'un pôle d'enseignement supérieur et de recherche de rang mondial, capable de rayonner à l'international tout en répondant aux besoins du territoire. Pour y parvenir, Amidex finance, accompagne et accélère des projets structurants en réponse aux défis scientifiques et sociétaux d'aujourd'hui et de demain.**

Depuis sa création, Amidex a permis d'investir 25 millions d'euros par an, afin de favoriser l'émergence de plus de 500 projets de formation, de recherche et d'innovation grâce à des appels à projets et à des cofinancements, en lien étroit avec les services centraux de l'université. Ces projets sont portés par des équipes de recherche, des enseignants, parfois en lien avec des partenaires publics et privés.

1.2. Présentation de l'enjeu stratégique concerné par l'appel à candidatures

Attirer, accueillir et intégrer les talents[1]

Dans le cadre du champ d'action 2 « Formation, attractivité et vie étudiante » de sa feuille de route 4.0, Amidex poursuit le déploiement d'actions et de financements dédiés à l'attraction des talents extérieurs au site (enseignants-chercheurs, chercheurs et ingénieurs de recherche), en cohérence avec les derniers dispositifs nationaux et européens tels que les Chaires de professeurs juniors (CPJ), ATIP Avenir, European Research Council (ERC), etc.

2. Présentation et objectifs de l'appel à candidatures

2.1. Objectifs de l'appel à candidatures

[1] Feuille de route stratégique 4.1

- Permettre au site d'Aix-Marseille de mener un recrutement stratégique sur des profils scientifiques / pédagogiques externes, capables de mener des projets (de recherche, de pédagogie) innovants, de porter de nouvelles thématiques, ou bien de renforcer l'excellence du site sur une thématique ;
- Recruter des profils de chercheures, chercheurs, ou enseignantes-chercheures et enseignants-chercheurs de haut niveau sur le site Aix-Marseille, ayant la capacité d'obtenir un ERC sur le site Aix-Marseille dans les prochaines années ;
- Attirer et recruter des lauréates et lauréats d'ERC sur le site ;
- Amplifier l'impact à long terme en favorisant la stabilisation ultérieure ;
- Favoriser la carrière académique des personnels enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs en situation de handicap.

Un accompagnement sera mis en place pour favoriser l'obtention d'un poste permanent. Un accompagnement à l'installation pour les lauréats hors site via Euraxess sera également proposé[2].

Une partie enseignement pourra être prévue dans le cadre du poste.

2.2. Modalités de financement des projets

Amidex prendra en charge le salaire des lauréats pendant 36 mois au maximum ainsi qu'un budget de recherche allant jusqu'à 600 000 € au maximum pour la même durée.

Le salaire final proposé sera déterminé selon la grille salariale AMU en vigueur.

2.3. Typologie de projets soutenus

Le programme est ouvert à tous les domaines et disciplines et aux chercheurs souhaitant rejoindre le site de recherche et d'enseignement d'Aix-Marseille Université.

Les candidats doivent identifier et obtenir le soutien d'une unité ou structure de recherche[3] avec lesquelles ils souhaitent collaborer avant d'envoyer leur candidature.

Les projets soutenus doivent s'inscrire dans une perspective de stabilisation du bénéficiaire de la chaire d'excellence. Pour les profils enseignement-recherche, cela passe par une réelle intégration dès le départ, par de l'enseignement notamment, par une appropriation du projet par la composante et l'unité de recherche, et en garantissant en amont des opportunités de stabilisation avant la fin du projet ou à la fin de celui-ci. Pour les profils recherche, un accompagnement, notamment aux concours des EPST, devra être réalisé par l'unité de recherche.

2.4. Calendrier et durée des contrats

[2] Aix-Marseille Université est un **centre Euraxess[2]** qui aide les chercheurs à préparer un séjour réussi en France et fournit des informations sur le logement, les banques, les visas, l'assurance maladie, le travail et les prestations familiales en France.

[3] Structures de recherche au sein d'amU

Les contrats ont une durée maximale de 3 ans. Le projet peut durer jusqu'à 12 mois complémentaires afin de permettre (uniquement) le financement de contrats doctoraux en lien avec la chaire d'excellence.

2.5. Dépenses éligibles

Les budgets des projets seront vérifiés par Amidex au cours du processus de sélection. Pour les projets lauréats, dans le cas de dépenses non éligibles ou non conformes avec le texte de cadrage et/ou avec la règlementation de l'établissement, le budget sera adapté au moment d'établir la convention de mise en œuvre du projet.

Le budget est à prévoir en HT.

Le budget sera structuré en grandes masses : Fonctionnement, Investissement et Masse Salariale. Ces dispositions s'appliquent en complémentarité avec le règlement Amidex, disponible en ligne pour le personnel AMU (https://procedures.univ-amu.fr/amidex) ou par contact e-mail pour le personnel hors AMU.

Le matériel informatique peut être éligible uniquement pour une utilisation à vocation scientifique/ pédagogique liée à l'exécution du projet – pour des projets justifiant des besoins particuliers de matériel informatique de par le contenu des activités scientifiques et pédagogiques mises en œuvre.

Le matériel bureautique n'est pas du ressort d'un financement AMIDEX mais des unités de recherche accueillants les lauréats. Un argumentaire sera demandé pour le financement de matériel informatique sur les fonds du projet.

2.1. Enveloppe globale Amidex

Cet appel à candidature, ouvert au fil de l'eau, ne dispose pas d'enveloppe budgétaire fixe. L'opportunité de financement de chaque projet devra être étudiée au regard du budget total Amidex disponible.

3. Processus de sélection des candidatures

Le processus de sélection décrit ci-dessous répond à l'engagement ferme de la fondation Amidex de garantir que les projets qu'elle soutient réunissent l'excellence scientifique/pédagogique, la qualité opérationnelle et un fort potentiel d'impact.

3.1. Dépôt des candidatures

Toute unité, toute composante ou école (Centrale Méditerranée/Sciences Po Aix) du site Aix-Marseille peut répondre à l'appel à projets Chaires d'Excellence Ciblées. Les projets doivent être portés par **une directrice ou un directeur d'unité de recherche du site d'Aix-Marseille Université, (ou d'équipe de recherche a minima) ; de composante ou école (Centrale Méditerranée, Sciences-po Aix), ou encore de département de formation.**

Une fois le projet sélectionné et le profil retenu, la candidate ou le candidat sélectionné-e sera alors désigné-e responsable scientifique et technique du projet de Chaire d'excellence.

Composition des dossiers
Les candidatures de projets devront obligatoirement comprendre :

- Le dossier de candidature chaire d'excellence complété, signé par le directeur ou la directrice de l'unité, la composante ou l'école
- Préprojet (format libre)
- La fiche de poste prévisionnelle
- Evaluation externe si disponible (ex : SAB)
    - (1) le cadre de l'évaluation,
    - (2) la composition du panel et
    - (3) le compte rendu de l'évaluation
- Une lettre d'engagement de la direction de la composante et/ou école attestant (1) de son engagement à accompagner le lauréat dans son installation et la mise en place de son projet (2) de la capacité à soutenir l'intégration du candidat dans la communauté enseignante du site et (3) de la capacité de la composante à ouvrir un poste au concours pour le profil concerné à horizon 3 à 5 ans pour les profils ciblés.

Les dossiers de candidatures sont envoyés sur demande par l'équipe Amidex et à renvoyer par email à :

Jean-Baptiste Fargettas

Chargé de projet Attractivité et International

jean-baptiste.fargettas@univ-amu.fr

3.2. Analyse de l'éligibilité

L'éligibilité de chaque candidature sera vérifiée par la fondation Amidex à réception du dossier complet de candidature. Les candidatures ne répondant pas à ces critères seront déclarés inéligibles et par conséquent ne seront ni évalués ni présentés au comité de pilotage Amidex.

Liste des critères d'éligibilité de l'appel à candidatures :

Les candidats doivent *obligatoirement* répondre aux critères suivants (les demandes incomplètes et celles qui ne répondent pas aux critères d'admissibilité ne seront pas évaluées) :

- Doctorat ;
- 4 années d'expérience de recherche et/ou enseignement minimum ;
- Mobilité entrante à l'exception des profils « handicap » ;
- Les titulaires d'un poste en France ne peuvent pas être candidats

3.2.1. Analyse administrative

Les éléments administratifs suivants seront analysés par la fondation Amidex pour chaque candidature éligible. Cette analyse sera fournie au Comité de Pilotage.

- Date de démarrage prévisionnelle des projets ;
- Durée des projets comprise entre 1 à 3 ans ;
- Conformité du projet avec le texte de cadrage ;
- Conformité du budget avec les dépenses éligibles dans le texte de cadrage (cf. 2.5) ;
- Conformité des dépenses avec le règlement financier Amidex ;
- Capacité administrative et financière de l'unité de recherche ou de la composante ;

3.2.2. Evaluation d'opportunité budgétaire

Compte-tenu de l'ouverture de cet appel au fil de l'eau (Cf. paragraphe 2.1.) la fondation Amidex émettra un avis technique préalable au processus de sélection visant à indiquer si elle dispose des capacités budgétaires pour financer le projet.

En cas d'avis positif, les candidatures poursuivront le processus d'évaluation scientifique/pédagogique.

3.3. Evaluation scientifique/pédagogique

Chaque candidature éligible devra être évaluée par des experts externes.

3.3.1. Evaluation *a priori*

En cas d'évaluation externes en amont de la candidature Amidex, (1) le cadre de l'évaluation, (2) la composition du panel et (3) le compte rendu de l'évaluation doit être envoyé avec le dossier.

Les candidatures ayant été évaluées positivement par une instance composée d'experts indépendants de haut niveau telle que le *Scientific Advisory Board* seront exemptées d'évaluation par des experts externes lors du processus de sélection Amidex.

3.3.2. Evaluation externe

Chaque candidature éligible n'ayant pas été évaluée a priori de la candidature devra faire l'objet d'une évaluation scientifique/pédagogique à partir des critères ci-dessous.

L'organisation des évaluations externes pourra être demandée à l'organisme porteur.

Les évaluations pourront être complétées par des auditions par des évaluateurs externes.

GRILLE D'EVALUATION DES PROJETS :

1. **Qualité et ambition du projet et du candidat noté sur 5 (Coefficient 4)**

- *Qualité scientifique et caractère innovant du projet :* Originalité du projet, méthodologie rigoureuse et potentiel d'impact dans le domaine.
- *Parcours et production :* Évaluation adaptée à la discipline, production scientifique (bibliométrie, critère qualité), reconnaissance internationale, prestige des institutions fréquentées, parcours international.
- *Capacité à obtenir des financements* : Financement obtenus, potentiel d'obtention d'un ERC, motivation à financer sa recherche ;
- *Encadrement* : Capacité d'encadrement (recherche et/ou pédagogique), expérience d'enseignement et qualité des propositions pédagogiques.

2. Modalités de mise en œuvre noté sur 5 (Coefficient 3)

- *Faisabilité technique et logistique* : Adéquation entre les moyens (budget, équipements, aménagements) et les besoins du projet.
- *Planification et calendrier* : Réalisme du calendrier, avec des jalons clairs et une répartition équilibrée des tâches.
- *Adéquation avec les ressources locales* : Utilisation optimale des infrastructures et partenariats existants à AMU pour limiter les coûts.
- *Prise en compte des besoins spécifiques* : Intégration explicite des aménagements nécessaires liés au handicap (matériel, organisation, budget).
- *Maîtrise du français.*

3. Pertinence du projet d'intégration noté sur 5 (Coefficient 3)

- *Intégration à Aix-Marseille* : Intégration à Aix-Marseille : Ancrage dans les laboratoires, plateformes ou réseaux locaux d'AMU.
- *Cohérence des perspectives* : Alignement du projet avec les axes stratégiques d'AMU et les objectifs de carrière du·de la candidat·e.
- *Maîtrise du français* : Capacité à travailler et communiquer en français, sans être un critère éliminatoire.
- *Stabilisation* : Opportunité de stabilisation déjà prévue sur supports de poste permanent d'une composante ou école pour les profils d'enseignement, ou d'enseignement et de recherche.

Echelle de notation :
Chaque critère d'évaluation est ainsi noté sur 5 selon le barème suivant :

Note	Signification des notes
0	Critère non traité ou ne pouvant être évalué avec les informations fournies
1	Insuffisant : critère traité de manière superficielle et non satisfaisante

2	Médiocre : critère traité de façon relativement satisfaisante mais il y a de faiblesses
3	Bien : critère bien traité mais il y a des améliorations nécessaires
4	Très bien : critère très bien traité, quelques améliorations sont encore possibles
5	Excellent : critère parfaitement traité, les lacunes éventuelles sont mineures

Recommandation générale :

En plus de la note, les experts attribuent au projet une lettre (A, B ou C) qui illustre sa recommandation globale de le financer ou non :

Echelle de recommandation :

- A : projet à retenir en priorité
- B : bon projet mais des réserves ; *les projets notés B ont une faible probabilité d'être retenus*
- C : projet insuffisant, projets à retravailler

La recommandation joue un rôle central dans le système de notation, car elle est utilisée pour la sélection initiale (avant la note chiffrée) et l'invitation aux auditions.

Chaque projet est soumis à une double expertise, seuls les projets AA ou exceptionnellement AB seront invités aux auditions afin de garantir l'excellence des projets lauréats.

Les projets évalués **C** ne seront pas présentés pour avis interne et ne seront pas retenus.

Les projets évalués **A ou B** seront invités à présenter une proposition de projet et de budget pour validation au COPIL Amidex.

3.3.1. Avis stratégique interne

Chaque projet évalué positivement sera étudié pour avis des vice-présidents sur l'adéquation avec la stratégie scientifique et ressources humaines du site Aix-Marseille :

- Vice-Président recherche et/ou vice -président thématiques
- Vice-Président Amidex
- Vice-Président richesse humaine
- Représentants des tutelles concernées

3.4. Processus de validation

Les candidats retenus au terme du processus d'évaluation scientifique/pédagogique seront invités, avec l'appui de leur structure d'accueil, à développer une version complète et détaillée de leur projet Chaires d'Excellence Amidex

Le projet et le budget soumis devront être signé par le/la représentant(e) de l'unité.

Les maquette de proposition de projet et de budget sont envoyées par l'équipe Amidex et à renvoyer par email à :

Jean-Baptiste Fargettas

Chargé de projet Attractivité et International

jean-baptiste.fargettas@univ-amu.fr

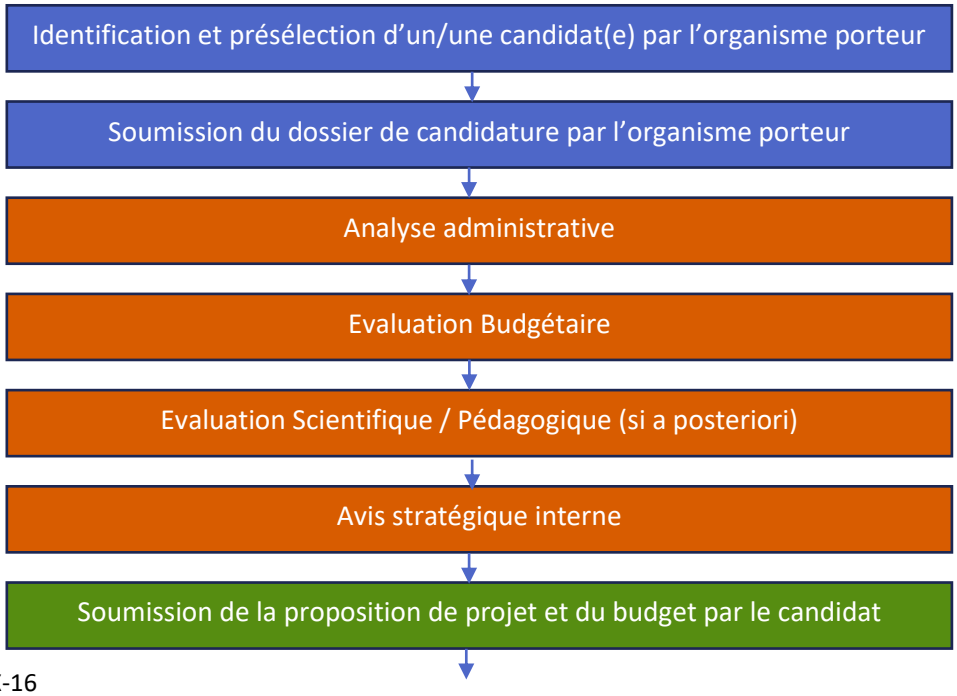
3.4.1. Validation par le Comité de Pilotage Amidex

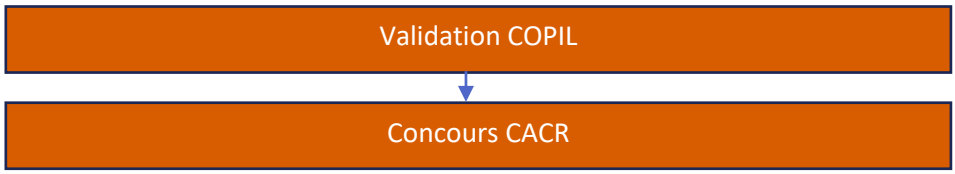
Chaque projet est soumis à la validation du Comité de pilotage de la Fondation Amidex. Cette validation du projet est conditionnelle au recrutement du candidat validé par le Conseil Académique Restreint de l'Université (voir 3.4.2).

3.4.2. Concours de recrutement CACR

Suite à la validation par le Comité de pilotage Amidex, le concours de recrutement devra être ouvert pour le recrutement des profils ciblés sur CDD-LRU. La fiche de poste devra être validée par la Fondation Amidex. Le concours sera organisé par l'unité de recherche, l'école et/ou la composante, avec l'implication de la direction d'Amidex, en lien avec la direction des ressources humaines, selon les modalités d'organisation des concours CDD-LRU et la sélection sera validée par le Conseil Académique Restreint de l'Université.

3.5. Schéma récapitulatif du processus de sélection





4. Points de contact

Les organismes porteurs et les candidats peuvent contacter les personnes suivantes pour toute question relative au texte de cadrage de l'AAC :

Jean-Baptiste Fargettas, Chargé de projets Attractivité et International
Fondation Amidex
Jean-baptiste.fargettas@univ-amu.fr

5. Conditions de mise en œuvre des projets lauréats

5.1. Rôles clefs dans les projets lauréats

Le responsable scientifique et technique du projet devra s'assurer de la capacité de son unité de recherche ou composante à assurer le pilotage et la gestion administrative de son projet. Les rôles et responsabilités suivants devront être définis :

- **Responsable Scientifique et Technique (RST), le lauréat** : chaque projet doit être porté par un chercheur, ou enseignant-chercheur titulaire du site Aix-Marseille qui en assurera la coordination et le suivi de la mise en œuvre ;
- **Ordonnateur** : une personne physique aura la responsabilité morale de l'utilisation du financement du projet. Il s'agira du directeur de l'unité de recherche ou de la composante à laquelle le responsable scientifique et technique du projet est rattaché ;
- **Gestionnaire financier** : un gestionnaire administratif au sein de l'unité de recherche ou composante de rattachement du responsable scientifique et technique sera chargé des opérations financières et/ou administratives (recrutements…) ;
- **Référent administratif** : il est fortement recommandé de désigner une personne qui sera chargée d'appuyer le RST pour la gestion administrative du projet (recrutements, conventionnements…). Au sein de l'unité de recherche ou composante de rattachement du responsable scientifique et technique, cette personne pourra être par exemple le responsable administratif, le contrôleur de gestion, l'assistant financier.

5.2. Les étapes clefs de mise en œuvre des projets lauréats

Les lauréats recevront un financement de la fondation Amidex sous la forme d'une mise à disposition d'une aide financière. Ils feront l'objet d'une convention d'attribution d'aide avant toute ouverture du financement. Cette convention sera signée par le responsable scientifique et technique du projet, l'ordonnateur du projet (directeur/directrice de l'unité de recherche), et le Président de l'initiative d'excellence (et par délégation de la direction de la fondation Amidex).

Par ailleurs, le.a gestionnaire de l'unité de recherche désigné pour assurer la gestion financière du projet devra être habilité.e.

Une réunion d'installation des projets lauréats sera organisée après la labellisation par le Comité de Pilotage et fournira toutes les informations nécessaires concernant la mise en œuvre des projets (conventionnement, bilans, procédures financière et RH…).

Pour plus d'informations sur les modalités de mise en œuvre financière et RH des projets, veuillez consulter les documents listés au chapitre 7.

Les responsables scientifiques et techniques et leur équipe d'accompagnement administratif seront tenus à des engagements vis-à-vis de la fondation Amidex, décrits dans la convention d'attribution d'aide, notamment en termes de rapport annuel de projet, relevés de dépenses, respect de la charte de publication d'Aix-Marseille Université, mention d'Amidex dans les remerciements et les supports de communication, etc.

Le projet déposé comprendra une stratégie d'évaluation de l'impact du projet au regard des objectifs de l'appel à projets. Des indicateurs seront à renseigner lors de la remise des bilans annuels des projets.

S'inscrivant dans la stratégie Science Ouverte du site d'Aix-Marseille, la fondation Amidex s'engage dans la structuration et l'ouverture des données de la recherche. Dans ce cadre, pour les projets lauréats incluant des activités de recherche, il sera demandé d'élaborer un Plan de Gestion de Données (PGD) dans les 6 mois qui suivent le démarrage du projet. Un PGD se définit par l'ANR comme permettant « La description de la façon dont les données sont produites, documentées, (ré)utilisées, gérées et partagées pendant et après le projet. C'est un outil d'aide pour mettre en place une réflexion autour des données de la recherche afin de les rendre FAIR (Faciles à trouver, Accessibles, Interopérables, Réutilisables). »

6. Documents et liens utiles

- *Informations générales sur Amidex :* https://www.univ-amu.fr/fr/fondation-universitaire-amidex
- *Procédures Amidex*[4] *(Règlement, Vademecum Finances, RH et Formation) :* https://procedures.univ-amu.fr/amidex *(ou par contact e-mail pour le personnel hors AMU)*
- *Appels à projets Amidex en cours :* https://www.univ-amu.fr/fr/appels-projets-amidex-cours-venir-0